



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2022-077

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 27

OBJET :

Candidature de la
Châtaigneraie Limousine aux
fonds européens
territorialisés 2021-2027

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Marie Madeleine LORIN

Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE

Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETAIRE : Ludovic TURPIN

Rapporteur : P. DARY

Considérant qu'en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à candidature pour la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2021-2027 (FEDER et FEADER-LEADER) ; que les candidatures doivent être élaborées sur les zones infrarégionales correspondant aux territoires de contractualisation régionale ;

Considérant que, pour ce qui concerne notre territoire, seule la Châtaigneraie Limousine peut répondre à cet appel à candidature ;

Considérant que, pour compléter la candidature du territoire de projet, il convient que chaque EPCI désigne officiellement la Châtaigneraie comme structure porteuse ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **désigne** la Fédération de la Châtaigneraie Limousine en tant que "structure porteuse de la candidature pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027".

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20220404-DG2022750132-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.